
PERSPECTIVE CATHOLIQUE

Lettre d'information N° 286 - 26 novembre 2025

La paix impossible ?



Christian Bless - Les 13 et 14 novembre derniers, devait se tenir au prestigieux Collège de France à Paris, un colloque intitulé «La Palestine et l'Europe : poids du passé et dynamique contemporaine». Peu de jours avant, il a été annulé sur ordre du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il avait été organisé à l'initiative du professeur Henry Laurens, titulaire de la Chaire d'Histoire du monde arabe au Collège de France. Perspective catholique a déjà eu l'occasion de mentionner l'œuvre impressionnante du professeur Laurens qui a consacré des milliers de pages au monde arabe et à la Palestine. Il en est, sans doute, un des plus grands spécialistes. Le Ministre justifiait son intervention comme une défense de «la liberté académique» reposant, selon lui, «sur un débat libre, respectueux et pluriel» (sic !). Prouvant ainsi que Tartuffe est roi !

Les livres de Henry Laurens ne sont pas des ouvrages politiques ou polémiques, ils sont le résultat de décennies de recherche et d'accumulation de documents et de faits. Dans un précédent article, très modestement, nous avons tenté de présenter quelques-uns de ses écrits consacrés à des faits historiques d'une grande complexité. L'Orient compliqué. Il est bien entendu que le choix des textes peut, en soi, refléter une partialité. Une fois encore, nous voulons proposer quelques textes exposant des points de vue divergents. Il ne s'agit pas de prendre un parti contre un autre, mais de tenter de comprendre les tenants et les aboutissants d'un drame qui broie des populations depuis des décennies. L'esprit de parti qui divise nous est étranger, nous tentons de cerner la réalité des faits au plus près, autant que faire se peut, car, quelle que soient les différentes situations, nous croyons intimement que, sortis de la main d'un seul Créateur, nous appartenons à un même corps que le péché originel disloque.

La fin de la Première guerre mondiale voit l'Empire Ottoman se défaire, la France et l'Empire britannique se partager le Moyen-Orient. Londres voudra conserver sous son contrôle les territoires qui donnent accès au canal de Suez qui lui assure la route des Indes. La France se verra accorder un mandat sur les régions qui constituent le Liban et la Syrie. Ce seront les accords Sykes-Picot qui soulèveront un grand mécontentement dans le monde arabe, une fois qu'ils seront révélés. Renée Neher-Bernheim souligne que pour réaliser cette mainmise sur

la Palestine «l'Angleterre s'appuie sur les Sionistes et réussit, sous les apparences d'une générosité remarquable à l'égard des Juifs, à damer le pion à la France». (Renée Neher-Bernheim, La déclaration Balfour, Les Belles Lettres, 2005). Les fils du drame contemporain se nouent

Naissance du sionisme

Dans les premiers chapitres de ce même livre, l'auteur présente les racines et les premiers développements du sionisme. Quand bien même le rêve sioniste d'un retour sur les terres bibliques est ancien, les pogroms en Russie et en Europe de l'Est vont précipiter la naissance du mouvement et ses premiers pas. Ils vont soulever des débats entre juifs assimilés et ceux qui aspirent à vivre sur la terre d'Abraham, ils vont, avec l'affaire Dreyfus, faire que «Bien des Juifs français en furent profondément bouleversés et se sentirent désormais beaucoup plus intensément juifs qu'avant». L'auteur laisse entendre que l'antisémitisme du XIXe a contribué à créer le sionisme qui, en plusieurs vagues («alyah», immigration juive en Palestine) vont se mettre en route pour la Palestine encore ottomane, avant même la Déclaration Balfour, bien que le plus grand nombre préfère des destinations différentes, notamment les États-Unis. Notons que jusqu'à ce jour, la majorité des juifs vivent hors de la Palestine.

En 1896, Theodor Herzl fait paraître un livre intitulé Der Judenstaat, que l'auteur qualifie de «faire-part de naissance du sionisme politique» tout en soulignant que les Juifs qui obtiennent leur émancipation complète aux alentours de 1870 «parlent surtout allemand ou hongrois, s'assimilent rapidement et ne gardent souvent, comme la famille Herzl, qu'un lien assez ténu avec le judaïsme».

«Les intérêts politiques britanniques» ainsi qu'un milieu social favorable font «de l'Angleterre victorienne la protectrice officielle et sentimentale de bien des Juifs». Le lointain décès de la grande reine n'a pas changé cet état de fait ! Renée Neher-Bernheim développe longuement les tractations souvent houleuses et contradictoires qui vont conduire à la Déclaration Balfour en 1917, en passant notamment par le Congrès de Bâle en août 1897. A un moment donné, Herzl proposa d'accepter une offre du gouvernement anglais d'une installation en Ouganda qui se heurta à une inébranlable opposition, notamment des Juifs russes.

Haim Weizmann écrit à ce sujet qu'Herzel «réalisa pour la première fois la profondeur de l'amour qui nous attachait à Jérusalem» ! L'historienne ne cache pas les déconvenues des premiers pionniers. Décrivant l'arrivée de certains d'entre eux, elle écrit : «... il a été assailli dès l'arrivée par l'importance du problème de la coexistence avec les Arabes». Et, plus loin : «Lors du voyage qu'il fait en Palestine en 1911, Ahad Ha'am s'est rendu compte du mécontentement des Arabes de voir des terres appartenir à des «étrangers» d'une autre religion». Le drame qui se déroule sous nos yeux a des causes lointaines connues dès le départ.

Par un patient travail, Haim Weizman va convaincre Herbert Samuel («ses liens avec le judaïsme sont assez lâches») et Lord Balfour. Il en résultera en 1917 la rédaction de la fameuse Déclaration. Commentant un mémorandum présenté aux autorités britanniques par les sionistes, l'auteur formule une précision importante : «Les Juifs demandent la Palestine non comme un lieu d'installation moderne, mais comme un lieu de retour : ils veulent y re-venir». Plus loin, Renée Neher-Bernheim nous présente une exégèse d'un terme de ce mémorandum qui explique la profondeur du drame et crée une impossibilité de vie commune et de paix, dès le départ.

Il faut citer ce paragraphe dans son entièreté afin de permettre au lecteur de comprendre l'irréductibilité de l'opposition qui déchire deux peuples depuis plus de 100 ans. Et non pas depuis le 7 octobre 2023 : «Dans cette troisième mouture d'un même projet, apparaît pour la première fois le terme de National Home proposé par Sokolov : il traduit à peu près l'hébreux Bayit Leoumi ; il ne correspond pas au français «Foyer National», couramment utilisé pour le traduire. Car Home (comme Bayit) signifie aussi bien Foyer que Patrie ; l'hébreux Bayit a une acception encore plus large, puisqu'il désigne aussi le Temple de Jérusalem et même l'État juif tout entier». Le Temple que les sionistes veulent reconstruire. Mais à sa place, existent deux mosquées, parmi les plus sacrées de l'islam ! L'impasse est totale. La paix est-elle possible ?

Un mythe ?

Tous les Juifs ne partagent cependant pas ce point de vue. Dans un essai paru en 2013 (Comment j'ai cessé d'être juif, Flammation), Shlomo Sand, Professeur à l'université de Tel-Aviv, écrit : «Pour justifier la colonisation en Palestine, le sionisme a invoqué la Bible, présentée comme un titre de propriété juridique sur la terre. Il a ensuite dessiné le passé des multiples communautés juives, non pas comme des fresques de groupes convertis au judaïsme en Asie, en Europe et en Afrique, mais comme l'histoire linéaire d'un peuple-race, prétendument exilé par la force de sa terre natale et qui, durant deux mille ans, a aspiré à y revenir. Le sionisme laïc a profondément intériorisé le mythe religieux de la descendance d'Abraham et la légende chrétienne du peuple maudit et errant que ses péchés ont conduit à l'exil. À partir de ces deux matrices, il est parvenu à façonner l'image d'une ethnie dont le caractère manifestement fictif (il suffit pour s'en convaincre d'observer la diversité des Israéliens) n'a nullement entravé l'efficacité».

Pour clore ce florilège, nous voulons céder encore la plume à Renée Neher-Bernheim qui retranscrit longuement une rencontre entre Theodor Herzl et le pape saint Pie X, en 1904, que le fondateur du sionisme rapporte dans son journal. En espérant ne pas abuser de la patience du lecteur, nous en citons de larges extraits, tant cet échange est révélateur.

- Je lui soumis brièvement ma demande mais lui, il répondit avec sévérité et assurance :

- Noi non possiamo favorire questo movimento. Nous ne pouvons

pas favoriser ce mouvement. Nous ne pouvons pas empêcher les Juifs d'entrer à Jérusalem mais nous ne pouvons pas davantage les favoriser. La terre de Jérusalem n'a pas toujours été sainte, elle a été sanctifiée par la vie de Jésus-Christ. Moi, comme chef de l'Église, je ne peux pas dire autre chose. Les Juifs n'ont pas reconnu Notre-Seigneur ; par conséquent, nous ne pouvons pas reconnaître le peuple juif.

Le conflit entre Rome, qu'il représentait, lui, et Jérusalem que je représentais, moi, se déroulait ainsi de nouveau dans toute son ampleur.

- (...) Et la situation actuelle, Saint Père ?

- Je sais que ce n'est pas agréable que ce soient les Turcs qui possèdent les Lieux Saints. Mais, que voulez-vous ? Il nous faut le supporter. Favoriser, par contre, les Juifs dans leur désir d'obtenir les Lieux Saints, cela, nous ne le pouvons pas. Je dis que notre point de départ, c'était exclusivement la détresse des Juifs et que nous étions bien décidés à éviter tous les problèmes religieux. Peut-être, mais nous, en tant que Chef de l'Église, nous ne le pouvons pas. Il existe deux possibilités : ou bien les Juifs restent fidèles à leur croyance et continuent d'attendre le Messie, qui pour nous est déjà arrivé. Alors, ils nient la Divinité de Jésus et nous ne pouvons rien faire pour eux. Ou bien, ils vont en Palestine sans religion aucune. Raison de plus pour que nous ne puissions pas alors prendre fait et cause pour eux. La religion juive était la base de la nôtre ; mais elle a été remplacée par la doctrine du Christ et nous ne pouvons plus lui reconnaître de consistance. Les Juifs, qui auraient dû être les premiers à reconnaître Jésus-Christ, ne l'ont pas encore reconnu aujourd'hui. (...) Je dis : «La terreur et les persécutions n'étaient peut-être pas les moyens les plus efficaces pour contenir les Juifs.»

Mais il répliqua, et pour le coup il était grandiose dans sa simplicité :

- Notre Seigneur est venu sans puissance. Il était pauvre. Il est venu in pace. Il n'a persécuté personne. C'est lui qui a été persécuté. Même les apôtres l'ont abandonné. Ce n'est qu'après qu'il a grandi. L'Église s'est développée seulement après trois siècles. Les Juifs disposaient, par conséquent, de tout le temps nécessaire pour reconnaître sa Divinité. Mais même aujourd'hui, ils ne le font pas encore.

- (...) Nous ne demandons pas Jérusalem, mais la Palestine, le pays profane seulement.

- Nous ne pouvons pas appuyer cette demande

- Connaissez-vous, Saint Père, la situation des Juifs ?

- Oui, par Mantoue. Il y a là-bas des Juifs. J'étais toujours, d'ailleurs, en bonnes relations avec des Juifs. Il y a quelques jours à peine, un soir, deux Juifs étaient ici, chez moi. Il y a d'autres relations que celles de la religion : la courtoisie et la bienfaisance. Nous ne la refusons pas aux Juifs. D'ailleurs nous prions pour eux : que leur esprit s'éclaire et s'ouvre à la vérité. Aujourd'hui même l'Église célèbre la Fête d'un incroyant, converti miraculeusement à la foi, sur le chemin de Damas.—

Partie I

Le contexte de Quas Primas

Le Samedi 15 novembre 2025, le Prieuré de Genève a organisé une journée en l'honneur des cent ans de l'Encyclique Quas Primas et des cinquante ans de la présence de la FSSPX à Genève. Quatre conférences étaient au programme, centrées sur la doctrine du Christ-Roi et l'engagement de la Fraternité à Genève pour le règne social depuis sa fondation.

Quentin Jaques - Durant la première conférence, M. l'abbé Boivin a rappelé le contexte de l'encyclique *Quas Primas*. Elle a été publiée par le pape **Pie XI** (portrait ci-contre) le 11 décembre 1925 et traite principalement de la royauté universelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, doctrine alors attaquée par les catholiques modernistes et les radicaux anticléricaux. La France a été l'une des principales initiatrices du mouvement de séparation de l'Église et de l'État avec la promulgation de la loi du 9 décembre 1905, à l'initiative du député républicain-socialiste **Aristide Briand**. Ce fut l'un des actes fondateurs de la sécularisation de l'État et de la codification de la laïcité. Par la suite, de nombreux mouvements politiques de gauche radicale cherchèrent à imposer un système similaire dans le reste de l'Europe. L'expression la plus achevée de ce mouvement se manifesta en Union soviétique, où la politique marxiste-léniniste des révolutionnaires bolcheviques préconisait le contrôle, la suppression et l'élimination des croyances religieuses et encourageait la propagation de l'athéisme public. Au cours des cinq premières années du pouvoir soviétique (1917-1922), les bolcheviques exécutèrent 28 évêques et plus de 1200 prêtres, tandis que d'autres furent emprisonnés ou exilés.

D'autre part, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les catholiques modernistes au sein de l'Église adoptèrent progressivement le système de pensée philosophique des Lumières, notamment la théorie du « noble sauvage » de **Jean-Jacques Rousseau**. Selon eux, l'homme naîtrait bon par nature (sans péché originel) et c'est la société qui le rendrait mauvais. Pourtant, l'Apôtre saint Paul enseigne :

« Ainsi nous étions par nature enfants de colère comme tous les autres, (c'est-à-dire soumis à la loi du péché depuis la chute d'Adam) [...] Mais Dieu, qui est riche en miséricorde, par le grand amour dont il nous a aimés, et lorsque nous étions morts par les péchés, nous a vivifiés dans le Christ, par la grâce duquel vous êtes sauvés [...] En effet, c'est la grâce qui vous a sauvés par la foi, et cela ne vient pas de vous, car c'est un don de Dieu. » [1]



Nous sommes donc face à deux systèmes de pensée irréductibles. L'idée moderne du « noble sauvage » de Rousseau, selon laquelle l'homme serait naturellement bon et la société seule le corromprait, constitue une erreur philosophique du point de vue de la théologie chrétienne, car elle ignore la réalité du péché originel et la nécessité de la grâce divine. C'est pourquoi les défenseurs de cette philosophie cherchent à renier et à détruire la royauté sociale du Christ-Roi.

Au contraire, le pape Pie XI rappelle la position traditionnelle de l'Église : Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est pas venu pour régner ici-bas parmi les princes temporels (« Mon royaume n'est pas de ce monde ») [2], mais il règne au Ciel « et son règne n'aura point de fin » [3]. Jésus-Christ a reçu du Père « la puissance, l'honneur et la royauté ; tous les peuples, toutes les nations et les gens de toutes langues le servirent. Sa domination est une domination éternelle, qui ne passera pas, et sa royauté, une royauté qui ne sera pas détruite. [4] ; « comme Verbe de Dieu, consubstantiel au Père, il ne peut pas ne pas avoir tout en commun avec le Père et, par suite, la souveraineté suprême et absolue sur toutes les créatures » [5]. Selon la doctrine de l'Église, les États doivent donc reconnaître la royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur toutes choses créées, c'est-à-dire qu'il doit régner sur la société dans son ensemble et sur toutes les nations en particulier, à commencer par les familles, considérées comme les cellules de base de la

société, ainsi que sur les consciences humaines, marquées par le péché originel.

De plus, Saint Augustin enseigne que «la Cité terrestre» [6] a pour but de faciliter l'obtention de la finalité surnaturelle des membres qui la constituent. En reconnaissant la royauté sociale de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la Cité terrestre parvient à sa finalité naturelle : la paix temporelle, la préservation de l'ordre social, la poursuite du bien commun, la sécurité, la prospérité ainsi que la justice au sens civil, et, par-delà celle-ci, elle contribue également à sa finalité surnaturelle, correspondant à la Cité de Dieu selon Saint Augustin : la vision béatifique des élus, la vie éternelle, la communion des saints et l'accomplissement de la justice divine.



Bibliographie

- [1] Abbé J.-B. Glaire, La Sainte Bible selon la Vulgate, Éphésiens 2, 3-8, Rome, 1902.
- [2] Abbé J.-B. Glaire, La Sainte Bible selon la Vulgate, Jean 18, 36, Rome, 1902.
- [3] Abbé J.-B. Glaire, La Sainte Bible selon la Vulgate, Luc 1, 33, Rome, 1902.
- [4] Abbé J.-B. Glaire, La Sainte Bible selon la Vulgate, Daniel 7, 13-14, Rome, 1902.
- [5] Pie XI, Quas Primas, Lettre encyclique, chap. 5, Rome, 1925.
- [6] Saint Augustin, La Cité de Dieu, Livre 19, chap. 14, Hippone, 426.
- [7] Abbé J.-B. Glaire, La Sainte Bible selon la Vulgate, Matthieu 22, 21, Rome, 1902.
- [8] Pie XI, Quas Primas, Lettre encyclique, chap. 22, Rome, 1925.

En résumé, l'encyclique a été expressément rédigée pour combattre le laïcisme de l'époque. Le culte public de Jésus-Christ en tant que Roi vise à s'opposer au naturalisme, au relativisme et aux formes vagues de religiosité. L'encyclique a institué la célébration liturgique de la fête de Notre-Seigneur Jésus-Christ-Roi, fixée au dernier dimanche d'octobre, pour « rendre à Dieu ce qui est à Dieu » [7], c'est-à-dire le culte public qui lui est dû, et ainsi reconnaître sa place dans la société. Pour conclure, retenons les paroles du pape Pie XI dans l'encyclique :

«Plaise à Dieu, Vénérables Frères, que les hommes qui vivent hors de l'Église recherchent et acceptent pour leur salut le joug suave du Christ ! Quant à nous tous, qui, par un dessein de la divine miséricorde, habitons sa maison, fasse le ciel que nous portions ce joug non pas à contrecœur, mais ardemment, amoureusement, saintement ! Ainsi nous récolterons les heureux fruits d'une vie conforme aux lois du royaume divin. Reconnus par le Christ pour de bons et fidèles serviteurs de son royaume terrestre, nous participerons ensuite, avec Lui, à la félicité et à la gloire sans fin de son royaume céleste. » [8]. —

LA PSYCHOLOGIE POSITIVE AU TRAVAIL

*L'injonction du bonheur au travail et son accointance
avec la financiarisation de l'économie*



Mercredi 3 décembre à 19h30 à Carouge

Conférence suivie d'une verrée

Oratoire Saint Joseph
Avenue du Cardinal Merillod 9, 1227 Carouge

par **M. Florent Métivet**
Fondateur associé de la société **aedifica** et consultant formateur

Prieuré Saint François de Sales
geneve@fsspx.ch - 022 792 23 19

aedifica.fr
conseil personnel & spirituel en entreprise





Genève interdit tous signes religieux à ses élus

Une réponse radicale à un malaise ciblé

Eric Bertinat - Le Grand Conseil genevois a adopté une modification constitutionnelle interdisant les signes religieux pour les élus. Derrière l'argument officiel de neutralité, c'est avant tout la peur de l'islam qui a guidé cette refonte, au risque d'entraîner la laïcité sur une pente glissante : celle d'une invisibilisation du religieux plutôt que de sa coexistence.

Le vote, acquis d'une voix seulement, marque une rupture inattendue dans l'histoire politique genevoise. En théorie, la mesure entend préserver la sérénité des institutions. En réalité, elle procède d'une inquiétude bien précise, née moins d'un enjeu religieux général que de la visibilité ponctuelle de symboles liés à l'islam politique. Le texte initial, proposé par l'UDC **Stéphane Florey**, n'avait d'ailleurs jamais caché son objectif : prévenir l'apparition de signes islamiques dans l'espace parlementaire.

Contrairement à ce que certains défenseurs de la réforme laissent entendre, le sujet n'est pas totalement abstrait. Des voiles revendicatifs, affichés comme des marqueurs identitaires, ont été portés lors de séances politiques à Genève ces dernières années. Cette réalité a troublé nombre d'élus et de citoyens. Mais l'existence d'un malaise ne justifie pas nécessairement la solution adoptée. Car la réponse choisie, en étendant l'interdiction à tous les élus et à tous les signes religieux, manque sa cible et dépasse largement le problème qu'elle prétend résoudre. Le législateur genevois a pris un cas particulier pour en faire un principe général, au risque d'enfermer toute expression religieuse, même pacifique et légitime, dans une zone de suspicion.

L'erreur tient peut-être à une confusion persistante : vouloir répondre à l'islamisme en traitant comme équivalentes toutes les formes de religiosité. Cette équation bancale conduit à une situation paradoxale où l'on prétend lutter contre une idéologie politique, mais où l'on restreint en réalité la liberté de croyance de l'ensemble des citoyens. Au lieu de cibler ce qui constitue une menace réelle (réseaux, financements, structures militantes, discours politiques d'inspiration religieuse), on s'attaque à des apparences, comme si l'effacement visuel des croyants pouvait conjurer les dérives politico-religieuses.

La foi mise à l'ombre

Une autre voie aurait été possible. Elle consisterait d'abord à rappeler ce qu'est véritablement la laïcité : un cadre où l'État demeure strictement neutre, mais où les individus conservent pleinement leur liberté de conscience, y compris dans l'expression de leur foi.

Elle impliquerait de distinguer clairement les comportements qui relèvent d'un projet politique, donc régulables par le droit pénal et les règles de fonctionnement des institutions, de ceux qui relèvent de la vie spirituelle personnelle. Elle inviterait également à renforcer le discernement des élus et des agents publics pour qu'ils sachent reconnaître la différence entre un acte religieux et une revendication politico-religieuse, sans confondre les deux.

On pourrait encore imaginer une réponse plus culturelle que disciplinaire. Lutter contre les dérives islamistes ne passe pas par la neutralisation visuelle des individus, mais par la consolidation d'un socle commun : connaissance de l'histoire, affirmation des valeurs et des us et coutumes locales, maîtrise du cadre légal, éducation au civisme. C'est en renforçant les repères collectifs que l'on affaiblit les idéologies totalisantes ; ce n'est pas en dissimulant la diversité humaine.

La justice genevoise avait pourtant rappelé en 2019 que les élus ne sont pas des fonctionnaires incarnant l'État, mais les représentants d'une société variée. Leur demander de mettre entre parenthèses une dimension de leur identité revient à réduire la démocratie à un exercice esthétique où les individus doivent se conformer à une neutralité artificielle. La liberté religieuse visible n'a jamais été incompatible avec la neutralité de l'État, tant que l'élu n'utilise pas son mandat pour promouvoir une confession.

La décision du Grand Conseil traduit donc moins une réflexion mûrie sur la laïcité qu'un réflexe défensif face à un malaise culturel. Oui, certains symboles islamistes sont apparus ponctuellement dans la sphère politique genevoise. Non, cela ne justifie pas une interdiction générale frappant indistinctement toutes les croyances. La peur d'une religion particulière a servi de déclencheur ; la restriction de la liberté de tous en est la conséquence.

La mesure se veut protectrice. Elle révèle surtout une fragilité : celle d'une société qui, ne sachant pas comment gérer une question précise, choisit de neutraliser l'ensemble du phénomène religieux. La laïcité n'était pas faite pour cela. Elle n'est pas un outil d'effacement, mais un principe de coexistence. Genève aurait gagné à s'en souvenir. —

[Cliquez ici pour découvrir les textes votés par le Grand Conseil !](#)

Signez la pétition adressée au Grand Conseil pour un quartier du PAV de qualité : **NON AUX TOURS !**



Eric Bertinat – Le projet du Praille-Acacias-Vernets (PAV) cause bien des inquiétudes aux Genevois. La construction de 36 tours de 50 à 170 mètres modifierait profondément le paysage et densifierait excessivement notre environnement, portant atteinte au bien commun et à la qualité de vie. L'aménagement du territoire est un acte moral : il doit permettre aux personnes et aux familles de vivre dignement. Un habitat humain doit respecter l'harmonie du cadre naturel et la beauté de la création. Des constructions démesurées qui écrasent le paysage, brouillant notamment le panorama historique de la Rade dominé par la cathédrale Saint-Pierre, dégradent aussi la qualité humaine de la vie.

La densité annoncée du PAV (12'000 logements, environ 25'000 nouveaux habitants) affaiblirait encore la vie sociale, isolerait les familles et créerait des espaces anonymes et déshumanisés, à l'opposé d'un urbanisme au service de la personne. Lorsque de telles décisions sont imposées sans réel consentement des habitants, la subsidiarité est bafouée. Les communautés locales ont le droit de défendre

un cadre de vie équilibré, beau et sain.

Notre société connaît déjà un malaise profond : à Genève, 15% des jeunes ont eu des idées suicidaires en douze mois. En Suisse, la dépression touche 9% de la population, et 8% ont été traités pour des problèmes mentaux en 2022. Par ailleurs, 4% des personnes de 15 à 64 ans ont consommé du cannabis dans le dernier mois. Ces chiffres révèlent une détresse croissante et un besoin d'espaces de vie favorisant le lien, l'accueil et le calme.

Pour toutes ces raisons, respect de la création, bien commun, qualité de vie, protection des familles et des plus fragiles, nous devons nous opposer à ces tours démesurées. Elles ne répondent ni aux exigences d'un développement authentiquement humain, ni au simple bon sens qui commande de bâtir des lieux de vie honorant la personne et renforçant la cohésion sociale.

SIGNEZ LA PETITION – [cliquez ici !](#)

Désirez-vous recevoir notre Lettre ? Rien de plus facile : [cliquez ici !](#)

CH21 8080 8004 5427 1100 1
Bénéficiaire :
Perspective catholique
1203 Genève



Comment nous aider ?

Principalement par une contribution financière nous permettant d'organiser des conférences et d'expédier notre Lettre.

Le QR vous facilitera votre versement.

**Autre idée : nous verser une petite somme mensuellement (20.- / 30.- / 50.- ou plus)
D'avance, nous vous remercions**